

Formulaire d'identification des bénéficiaires effectifs

Identification de l'entreprise ou de la personne morale

Raison sociale ou dénomination :

Forme juridique :

Adresse :

Code postal : [][][][][][]

Commune :

Pays :

Identification des bénéficiaires effectifs

Conformément à l'article L. 561-45-1 du Code monétaire et financier, les sociétés et autres entités concernées⁽¹⁾ sont tenues de fournir aux organismes d'assurance des informations exactes et complètes relatives à leurs bénéficiaires effectifs. Le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui contrôlent en dernier lieu, directement ou indirectement, la société ou la personne morale concernée. Pour plus d'explications sur les modalités de détermination des bénéficiaires effectifs, nous vous prions de consulter les informations communiquées au verso de ce formulaire. Pendant la durée de votre contrat ou de votre adhésion, nous vous invitons à nous faire part, dans les meilleurs délais, de tout changement relatif aux bénéficiaires effectifs.

▪ **Bénéficiaire effectif n°1 :**

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : [][][] / [][][] / [][][][][]

Commune de naissance :

Département : [][]

Pays :

Pays de résidence :

▪ **Bénéficiaire effectif n°2 :**

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : [][][] / [][][] / [][][][][]

Commune de naissance :

Département : [][]

Pays :

Pays de résidence :

▪ **Bénéficiaire effectif n°3 :**

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : [][][] / [][][] / [][][][][]

Commune de naissance :

Département : [][]

Pays :

Pays de résidence :

(1) A l'exception des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé en France ou dans un autre Etat imposant des obligations équivalentes en matière de transparence de la propriété du capital. Cette dérogation s'applique également lorsque la société cliente est détenue à plus de 75 % par une société cotée.

Protection des données personnelles

Il appartient au représentant de la personne morale qui remplit ce formulaire d'informer les bénéficiaires effectifs du fait qu'il adresse leurs données personnelles à l'entité au sein du Groupe PRO BTP qui assure le contrat de la personne morale et qui est responsable de traitement au titre des articles L. 561-5 et R. 561-7 du Code monétaire et financier.



Comment déterminer le ou les bénéficiaires effectifs ?

Par principe, pour les personnes morales soumises à l'obligation de déclaration au registre des bénéficiaires effectifs prévue à l'article L. 561-46 du Code monétaire et financier, le ou les bénéficiaires effectifs sont les personnes physiques déclarées dans ce registre.

Pour les sociétés :

Le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui :

- soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ;
- soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur la société⁽²⁾.

Lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon ces critères, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques suivantes :

- pour les sociétés en nom collectif, en commandite simple ou par actions, à responsabilité limitée et civiles : le ou les gérants ;
- pour les sociétés anonymes à conseil d'administration : le directeur général ;
- pour les sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance : le directeur général unique ou le président du directoire ;
- pour les sociétés par actions simplifiées : le président et, le cas échéant, le directeur général.

Si les représentants légaux mentionnés précédemment sont eux-mêmes des personnes morales, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui représentent légalement ces personnes morales.

Pour les autres entités :

Le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui satisfont à l'une des conditions suivantes :

- elles sont titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;
- elles ont vocation, par l'effet d'un acte juridique les ayant désignées à cette fin, à devenir titulaires, directement ou indirectement, de plus de 25 % du capital de la personne morale ;
- elles disposent d'un pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale ;
- elles exercent par d'autres moyens un pouvoir de contrôle sur les organes d'administration, de gestion, de direction ou de surveillance de la personne morale.

Lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifiée selon ces critères, le bénéficiaire effectif est la ou les personnes physiques qui représentent légalement la personne morale.

(2) Lorsqu'elles déterminent en fait, par les droits de vote dont elles disposent, les décisions dans les assemblées générales de la société, ou lorsqu'elles sont associées ou actionnaires de cette société et disposent du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Fait
à :

Le : / /

Signature :

Précédée des nom et prénom du représentant de la personne morale

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468

PRO BTP ÉPARGNE-RETRAITE-PRÉVOYANCE - PRO BTP E.R.P. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 10 000 000 €, régie par le code des Assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 482 011 269 – RCS PARIS

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP) Régie par la loi du 1er juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le code des Assurances – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 332 074 384 – RCS PARIS

